

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 13 (1905)

Heft: 5

Rubrik: Communications officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA CROIX-ROUGE SUISSE

ABONNEMENTS	
SUISSE	1 an Fr. 2.50
ÉTRANGER	1 an Fr. 4.—
Le Numéro : 25 Ct.	

ANNONCES	
SUISSE	la ligne 30 Ct.
ÉTRANGER	la ligne 40 Ct.
Réclame : 1 Fr. la ligne.	

**ORGANE OFFICIEL DU COMITÉ CENTRAL
de la Croix-Rouge Suisse, de l'Alliance des Samaritains
et de la Société Militaire Sanitaire Suisse.**

— Publication Mensuelle —

Directeur-Fondateur : Dr J. BRAUN.

Secrétaire de la Rédaction : Dr A. PUGNAT.

Rédaction et Administration : Genève, 8, Corraterie.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

**Assemblée Générale des Délégués
DE LA
SOCIÉTÉ CENTRALE SUISSE DE LA CROIX-ROUGE
à Neuchâtel**

Programme: Samedi 17 juin, après-midi : arrivée des délégués, remise de la carte de fête au Buffet de la gare de Neuchâtel. Chaque délégué reçoit une enveloppe contenant la carte de fête, l'insigne, le plan de la ville et l'indication des hôtels. La carte de fête donne droit à la réunion familiale du samedi soir, avec collation, au banquet du Dimanche ainsi qu'à la promenade en bateau.

8 h. 1/2 du soir : Réunion familiale et concert à la terrasse de l'hôtel Terminus (en face de la gare). En cas de mauvais temps, la réunion aura lieu dans la dépendance du même hôtel.

Dimanche 18 juin, 8 h. du matin :

Assemblée des délégués à l'Aula de l'Académie.

Ordre du jour:

- 1^{er} Appel des délégués ;
- 2^e Procès-verbal de la réunion des délégués à Schaffhouse ;
- 3^e Rapport annuel et comptes de 1904. Budget de 1906 (voir l'annexe) ;
- 4^e Désignation des sections chargées du contrôle des comptes de 1905 ;
- 5^e Election des membres de la Direction qui sont à nommer à l'Assemblée des délégués ;
- 6^e Rapports : *a)* La répartition du travail entre la Société centrale et les sections de la Croix-Rouge. Rapporteur : le Dr W. Sahli, Berne. *b)* La garde-malade laïque. Rapporteur : le Dr Krafft, Lausanne ;
- 7^e Propositions de la Direction concernant une révision des statuts ; transformation du secrétariat central, et reprise par la Société de son organe officiel « Das Rote Kreuz. »

- 8^e Propositions émanant de sections ou de participants à l'assemblée ;
9^e Désignation du lieu de la prochaine assemblée des délégués ;
10^e Divers.

11 h. du matin : Visite de la baraque-hôpital, propriété de la Croix-Rouge neuchâteloise, élevée devant le bâtiment académique, et contenant une exposition d'objets sanitaires de la maison C. F. Hausmann & C^o, à St-Gall.

Midi 1/2 précises : Banquet au Chalet de la Promenade.

3 heures : Visite, par groupes, des musées de la ville.

4-5 heures : Promenade sur le lac, en bateau à vapeur.

Propositions de la Direction à l'Assemblée des délégués

I. Revision des statuts.

A intercaler entre le § 4 et le § 5 des statuts actuels :

III. Des rapports avec les sociétés de samaritains. (Nouveau).

§ 5 (nouveau).

La Société centrale de la Croix-Rouge suisse subventionne les Sociétés de samaritains dont l'activité est placée sous la direction de médecins diplômés, et ceci pour autant que ses moyens le lui permettent :

a) En subventionnant les sections pour les frais de cours et d'exercices pratiques en campagne ;

b) En remettant aux sections du matériel à prix réduit, ou à titre de prêt.

Le « Règlement des subventions » établi par la Direction de la Croix-Rouge fait loi en ce qui concerne ces allocations.

§ 6 (nouveau).

La Société de la Croix-Rouge alloue chaque année une subvention spéciale à la Caisse de l'Alliance suisse des samaritains, dans le but de permettre à cette Société de diminuer les cotisations que ses membres doivent à la caisse centrale. Le montant de cette subvention sera inscrit chaque année au budget, et variera d'après les sommes disponibles et les besoins du moment.

Annexe au § 6 vieux (§ 8 nouveau)
« Des membres : » Sont membres corporatifs de la Croix-Rouge :.....

d) Toutes les sections de l'Alliance suisse des samaritains ; elles ont à payer une cotisation annuelle de fr. 5 au minimum.

II. Transformation du secrétariat central suisse des secours sanitaires volontaires.

Le secrétariat central des secours sanitaires volontaires sera transformé dès le 1^{er} janvier 1903 en un secrétariat central de la Croix-Rouge suisse.

Ensuite de cette modification, le « Conseil de surveillance, » nommé jusqu'ici par le Conseil fédéral, la Société de la Croix-Rouge suisse, l'Alliance suisse des samaritains et la Société militaire sanitaire suisse, est remplacé par la Direction de la Société centrale de la Croix-Rouge, qui fonctionnera dès lors comme Conseil de surveillance.

Les cotisations annuelles dues par l'Alliance suisse des samaritains et par la Société militaire sanitaire au Secrétariat central n'existent plus ; la Société centrale de la Croix-Rouge suffira dorénavant aux besoins du

Secrétariat central, grâce à la subvention fédérale.

L'activité du Secrétariat central ne se bornera plus, à l'avenir, aux questions concernant la Société centrale de la Croix-Rouge, mais s'étendra à toutes les demandes émanant de sociétés de secours volontaires.

L'inventaire et les archives du Secrétariat central des secours volontaires seront réunis à ceux de la Société centrale de la Croix-Rouge.

III. *Reprise de l'organe officiel de la société « Das Rote Kreuz. »*

Le journal « Das Rote Kreuz » entre dès le 1^{er} janvier 1905 dans la propriété exclusive de la Société centrale de la Croix-Rouge suisse, avec son actif, son passif, son fonds de réserve et ses archives, ses droits et ses obligations. La Société centrale s'engage à continuer la publication de cette feuille et à employer le revenu net du journal à son amélioration et à son développement.

SOCIÉTÉ MILITAIRE SANITAIRE SUISSE

Le Comité central aux Sections.

Chers Camarades,

Nous avons l'avantage de porter à votre connaissance que la répartition du subside fédéral et celui que nous alloue actuellement la Direction centrale de la Croix-Rouge suisse, s'établit comme suit entre les Sections pour l'exercice 1904, et ce, sous les bons soins de M. le colonel Murset, médecin en chef de l'armée fédérale : Aarau, fr. 21 ; Bâle, fr. 246 ; Biel, fr. 53 ; Chaux-de-Fonds, fr. 30 ; Degersheim, fr. 49 ; Entlebuch, fr. 19 ;

Fribourg, fr. 66 ; Genève, fr. 29 ; Glaris, fr. 21 ; Hérisau, fr. 79 ; Lausanne, fr. 81 ; Lichtensteig, fr. 42 ; Liestal, fr. 66 ; Lugano, fr. 44 ; Lucerne, fr. 24 ; Neuchâtel, fr. 2 ; St-Gall, fr. 455 ; Straubenzell, fr. 58 ; Unteraargau, fr. 16 ; Vevey, fr. 48 ; Wald-Rüti, fr. 47 ; Wartau, fr. 33 ; Winterthour, fr. 56 ; Zurichsee, fr. 48 et la Caisse centrale, fr. 225.

Ensuite de cette sensible augmentation, nous ne doutons pas que chaque section aura davantage d'honneur à cœur pour la Société et continuera toujours à travailler de plus en plus avec zèle et persévérance.

Nous, pour notre part, nous nous faisons un devoir d'en remercier qui de droit.

Par la même occasion nous vous communiquons ci-dessous l'ordre du jour de notre prochaine assemblée des Délégués du 21 mai, à Glaris.

Ouverture de l'Assemblée à 7.45 heures précises du matin dans la salle du Grand Conseil.

ORDRE DU JOUR

1. Appel. — Remise des pleins-pouvoirs.
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 15 mai 1904.
3. Lecture du rapport annuel de l'exercice 1904-1905. Adoption de celui-ci.
4. Reddition des comptes. — Rapport des vérificateurs.
5. Nomination de deux sections chargées de la vérification des comptes de 1905-1906.
6. Nomination de la Section directrice pour 1905-1906.
7. Désignation du lieu de la prochaine assemblée des délégués.
8. Nomination de deux membres provisoires pour le Conseil de surveillance du Secrétariat central du service sanitaire des secours volontaires.